

## Séance publique du 14 décembre 2022

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, THOLL Jean-Joseph, échevins, BARTHELEMY Marc, MICHELS Mike, MEYERS Corinne, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent, Excusé :

BENDER Maxime, conseiller, donne procuration à TOBES Romain de voter en son nom.

### Le Conseil communal,

Vu la demande introduite par BEST G.O. sàrl pour le compte de Mme Berthe Minden et Mme Mariette Minden, tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 914/2351, 914/2352, 914/2353, 914/2354, 914/2355 et 914/2356, section A de Haller, en quatre lots ;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide unanimement

de marquer son accord au projet de morcellement des parcelles inscrits au cadastre sous les numéros 914/2351, 914/2352, 914/2353, 914/2354, 914/2355 et 914/2356, section A de Haller, en quatre lots, selon le plan joint à la demande.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Madame le Ministre de l'Intérieur pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 29 décembre 2022

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce  
publique de la séance

8.12.2022

Date de la convocation  
des conseillers

8.12.2022

Point de l'ordre du jour

2022-07-13

Objet :

**Demande de morcellement  
de terrains sis à Haller**

**BEST G.O. s.à r.l.**

2, rue des Sapins  
L-2513 Senningerberg

Commune de **WALDBILLIG**

Section : **A de HALLER**



Levé par : FWe  
Dessiné par : MTh

Echelle : 1/500

Lieu et date : Senningerberg, le 15.09.2022

N° projet : 229235

L'ingénieur : WEYDERT Frank, géomètre officiel

Signature :

## DEMANDE DE LOTISSEMENT

### REMARQUE :

- La légende des points et lignes peut être consultée sur [www.cadastre.lu/fr/legende](http://www.cadastre.lu/fr/legende).

ACCORD POUR LE MORCELLEMENT  
(PROPRIETAIRE)

*B. Mindeux J. J. J.*

ACCORD POUR LE MORCELLEMENT  
(COMMUNE)

**Vu et approuvé**  
**14 DEC. 2022**  
Waldbillig, le .....  
Le Conseil communal

*[Signatures]*

# PROJET

LE PRESENT PLAN NE VAUT PAS PLAN A L'ACTE.  
DES RECTIFICATIONS SONT ENCORE POSSIBLES.

